

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul CLOZEL, Maire, préside la séance.

PRESENTS : Sébastien BLACHON, Rachel CHAPOUTIER, Jean-Paul CLOZEL, Louis CLOZEL, Aurélie COURTIAL, Philippe DESBOS, Armelle DESLANDES, Josette DESZIERES, Cathy EIDUKEVICIUS, Myriam FARGE, Daniel FRAISSE, Yvan MAISONNEUVE, Bernard PAGNIER, Chantal ROBERT, Robert SOZET, Jean Paul VALLES.

ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël BOISSIE, Elisabeth PILLAT (procuration à Myriam FARGE), Manon VERGNIER (procuration à Chantal ROBERT).

Date de la convocation : 21-03-2024

I – QUORUM

Monsieur CLOZEL constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CLOZEL propose au Conseil de désigner Madame Aurélie COURTIAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Madame Aurélie COURTIAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Je propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

OBJET : N° 0013 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

		REALISE
Fonctionnement	Dépenses	1 728 787.88 €
	Recettes	2 246 164.66 €
	Excédent de fonctionnement	517 376.78 €
Investissement	Dépenses	1 887 675.04 €
	Recettes	2 015 120.53 €
	Excédent d'investissement	127 445.49 €
	Excédent global 2023	644 822.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget principal.

OBJET : N° 0014 COMPTE ADMINISTRATIF – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Jean Paul VALLES pour présider la séance pendant la présentation et le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNE M. Jean Paul VALLES pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

OBJET : N° 0015 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : Jean Paul VALLES

M. Jean Paul VALLES, Président de séance, présente le compte administratif 2023 du budget principal qui se résume de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	614 250.97 €	586 621.88 €
012 Charges de personnel	832 970.00 €	792 001.16 €
014 Atténuation de produits	2 371.00 €	2 371.00 €
022 Dépenses imprévues	81 386.03 €	0 €
023 Virement section investissement	270 000.00 €	0 €
042 Opérations d'ordre entre section	75 890.00 €	76 689.53 €
65 Autres charges de gestion courante	241 400.00 €	212 735.30 €
66 Charges financières	55 100.00 €	51 327.94 €
67 Charges exceptionnelles	7 200.00 €	7 041.07 €
68 Dotations aux amort. et provisions	<u>400.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
	2 180 968.00 €	1 728 787.88 €

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté Fonct	148 060.97 €	148 060.97 €
013 Atténuation de charges	55 000.00 €	53 631.63 €
042 Opération d'ordre entre section	7 000.00 €	0.00 €
70 Produits des services	119 980.00 €	126 507.94 €
73 Impôts et taxes	1 495 710.00 €	1 496 744.56 €
74 Dotations, subventions et participations	308 298.00 €	348 674.78 €
75 Autres produits de gestion courante	40 800.00 €	64 224.81 €
76 Produits financiers	1 600.00 €	1 610.24 €
77 Produits exceptionnels	<u>4 519.03 €</u>	<u>6 709.73 €</u>
	2 180 968.00 €	2 246 164.66 €
	Excédent	517 376.78 €

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	BUDGETISE	REALISE
020 Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
040 Opération d'ordre entre section	7 000 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	350 000.00 €	324 402.01 €
13 Subvention investissement	132 000.00 €	132 000.00 €
16 Remboursement d'emprunts	942 594.00 €	941 357.60 €
20 Immobilisations incorporelles	42 960.00 €	13 373.27 €
21 Immobilisations corporelles	176 381.17 €	52 379.97 €
23 Immobilisations en cours	<u>1 385 879.83 €</u>	<u>424 162.19 €</u>
	3 036 815.00 €	1 887 675.04 €

RECETTES

001 Solde exécution section invest		
Reporté	204 977.03 €	207 977.03 €
021 Virement de la section de Fct	270 000.00 €	0.00 €
024 Produit des cessions	28 226.00 €	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	75 890.00 €	76 689.53 €
041 Opérations patrimoniales	350 000.00 €	324 402.01 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	467 768.97 €	495 361.85 €
13 Subventions d'investissement	1 006 669.00 €	450 000.00 €

16 Emprunts et dettes assimilées	619 594.00 €	450 000.00 €
27 Autres immob financières	<u>13 690.00 €</u>	<u>13 690.11 €</u>
	3 036 815.00 €	2 015 120.53 €

Excédent 127 445.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (conformément à la réglementation, le pouvoir de M. le Maire n'est pas comptabilisé dans le vote),

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal.

OBJET : N° 0016 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. le Maire.

Les comptes administratifs étant approuvés, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 (517 376.78 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 300 000,00 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 217 376.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que proposée ci-dessus.

OBJET : N° 0017 TAUX D'IMPOSITION 2024

RAPPORTEUR : M. le Maire.

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire propose, après avis favorable de la commission de Finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour l'année 2024 sont les suivants :

- Taxe foncière propriétés bâties (TFB) 36,09 %
- Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) 74,62 %
- Taxe d'habitation (TH) 10,32 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe foncière propriétés bâties (TFB) 36,09 %
 - Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) 74,62 %
 - Taxe d'habitation (TH) 10,32 %

OBJET : N° 0018 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

M. le Maire présente le budget primitif 2024 du budget principal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024
011 Charges à caractère général	614 250.97 €	712 385.00 €
012 Charges de personnel	832 970.00 €	849 888.00 €
014 Atténuation de produits	2 371.00 €	2 371.00 €
022 Dépenses imprévues	81 386.03 €	0.00 €
023 Virement section investissement	270 000.00 €	400 000.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	75 890.00 €	82 601.00 €
65 Autres charges de gestion courante	241 900.00 €	258 510.00 €
66 Charges financières	55 100.00 €	65 200.00 €
67 Charges exceptionnelles	6 700.00 €	6 700.00 €
68 Dotations aux Amort et Provisions	400.00 €	400.00 €
	2 180 968.00 €	2 378 684.00 €

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté Fonct	148 060.97 €	217 376.78 €
013 Atténuation de charges	55 000.00 €	43 000.00 €
042 Opération d'ordre entre section	7 000.00 €	5 000.00 €
70 Produits des services	119 980.00 €	123 880.00 €
73 Impôts et taxes	355 809.00 €	384 053.00 €
731 Fiscalité locale	1 139 901.00 €	1 184 638.00 €
74 Dotations, subventions et participations	308 298.00 €	368 517.00 €
75 Autres produits de gestion courante	44 519.03 €	49 323.22 €
76 Produits financiers	1 600.00 €	2 096.00 €
77 Produits exceptionnels	800.00 €	800.00 €
	2 180 968.00 €	2 378 684.00 €

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	BUDGET PRIMITIF 2023	RAR 2024	PROP NVELLES BP 2024	TOTAL
<u>Opérations :</u>				
182 Informatisation Mairie	2 100.00 €	0 €	2 000.00 €	2 000.00 €
347 Acq matériel et mobilier	3 000.00 €	0 €	56 378.00 €	56 378.00 €
351 Ach matériel pour Serv Tech	7 000.00 €	0 €	20 000.00 €	20 000.00 €
362 Divers travaux bât communaux	5 000.00 €	28 394.69 €	7 938.00 €	36 332.69 €
413 Acq mobilier urbain	1 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
427 Plantations	4 160.00 €	0 €	3 000.00 €	3 000.00 €
436 Economies d'énergie	17 713.65 €	1 700.51 €	0.00 €	1 700.51 €
440 Réserves foncières	6 000.00 €	466.80 €	10 000.00 €	10 466.80 €
444 Opérations de voirie	66 401.58 €	1 272.65 €	74 640.00 €	75 912.65 €
445 Opérations sur réseaux	3 000.00 €	0 €	750.00 €	750.00 €
450 P.L.U.	1 960.00 €	720.00 €	0.00 €	720.00 €

461 Création Nouveau Gymnase	350 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
463 Aménagt secteur La Roue	100 000.00 €	14 460.70 €	84 000.00 €	98 460.70 €
464 Remplact Gymnase du Centre	5 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
465 Amgt Secteur Maisons Seules	287 500.00 €	0 €	639 180.00 €	639 180.00 €
466 Amgt Terrains de foot	20 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
467 Création bassin rétention EP	236 490.77 €	18 780.00 €	246 500.00 €	265 280.00 €
469 Amgt cour Ecole Maternelle	420 000.00 €	21 614.20 €	476 958.40 €	498 572.60 €
470 Amgt aire jeux pour enfants	0.00 €	0 €	14 000.00 €	14 000.00 €
471 Amgt Zone 30 sur RD 86	0.00 €	0 €	37 164.00 €	37 164.00 €
472 Rénovation énergétique bât cx	0.00 €	0 €	9 863.05 €	9 863.05 €
	1 536 326.00 €	87 409.55 €	1 682 371.45 €	1 769 781.00 €

Chapitres :

020 Dépenses imprévues	0.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
040 Opération d'ordre entre sections	7 000.00 €	0 €	5 000.00 €	5 000.00 €
041 Opérations patrimoniales	350 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
13 Subventions d'investissement	66 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	942 594.00 €	0 €	282 115.00 €	282 115.00 €
27 Immob en cours	0.00 €	0 €	6 500.00 €	6 500.00 €
	1 365 594.00 €	0 €	293 615.00 €	293 615.00 €
TOTAL	2 901 920.00 €	87 409.55 €	1 975 986.45 €	2 063 396.00 €

RECETTES

	BUDGET PRIMITIF	RAR	PROP NVELLES	TOTAL
	2023	2024	BP 2024	
001 Excédent reporté	204 977.03 €	0 €	127 445.49 €	127 445.49 €
021 Virement de la Section de fct	270 000.00 €	0 €	400 000.00 €	400 000.00 €
024 Produit des cessions d'immo	0.00 €	0 €	29 324.00 €	29 324.00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	75 890.00 €	0 €	82 601.00 €	82 601.00 €
041 Opérations patrimoniales	350 000.00 €	0 €	0.00 €	0.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	467 768.97 €	0 €	401 007.89 €	401 007.89 €
13 Subventions d'investissement	900 000.00 €	279 053.02 €	473 336.60 €	752 389.62 €
16 Emprunts et dettes assimilées	619 594.00 €	0 €	257 433.00 €	257 433.00 €
27 Autres immob financières	<u>13 690.00 €</u>	<u>0 €</u>	<u>13 195.00 €</u>	<u>13 195.00 €</u>
TOTAL	2 901 920.00 €	279 053.02 €	1 784 342.98 €	2 063 396.00 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2024 du Budget Principal.

- VU l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2024,
- VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble des Conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget Principal arrêté comme suit :
au niveau du chapitre pour la Section de Fonctionnement,

- . au niveau du chapitre pour la Section d'Investissement,
 - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B1,
 - ✓ sans vote formel sur chacun des chapitres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	2 378 684.00 €
RECETTES	2 378 684.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	2 063 396.00 €
RECETTES	2 063 396.00 €

TOTAL 4 442 080.00 €

OBJET : N° 0019 AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE RENE CASSIN – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.

RAPPORTEUR : Bernard PAGNIER

Le Maire expose à l'Assemblée, que dans le cadre du « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » la Commune peut bénéficier de subvention pour l'acquisition d'équipements sportifs pour la cour de l'école maternelle René Cassin.

Le coût de l'opération est évalué à 24 132.00 € HT, soit 28 958.40 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Coût de l'opération en HT			Taux	Montant
Lot 2 combi Hand Foot Basket + ensemble parcours santé ludique enfant	24 132.00 €	Participation ANS	80.00 %	19 305.00 €
		Autofinancement	20.00 %	4 827.00 €
TOTAL	24 132.00 €	TOTAL	100 %	24 132.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE l'acquisition des équipements sportifs mentionnés ci-dessus pour la cour de l'école maternelle René Cassin,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au taux maximum,
- APPROUVE le projet de plan de financement ci-dessus,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2024.

OBJET : N° 0020 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 86, QUARTIER DES MAISONS SEULES.

RAPPORTEUR : M. le Maire

Dans le cadre de la cession à une entreprise de BTP d'un terrain sur l'espace économique des Maisons Seules, il a été conclu une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo afin d'organiser les modalités techniques et financières de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation du carrefour giratoire, à l'intersection de la RD 86.

En raison de l'augmentation du coût prévisionnel de l'opération passant de 527 985 € à 754 000 €, une nouvelle répartition financière a été définie comme suit :

	Commune de Saint-Jean-de-Muzols	ARCHE Agglo	Total Opération
	507 800.00 €	246 200.00 €	754 000.00 €
	67.35 %	32.65 %	100.00 %
Amendes de police	40 000.00 €		
Subvention CD 07 reversée par ARCHE Agglo	60 000.00 €		
DETR		79 000.00 €	
Charge nette	407 800.00 €	167 200.00 €	575 000.00 €
ARCHE Agglo	150 000.00 €	167 200.00 €	317 200.00 €
Commune	257 800.00 €		257 800.00 €

Le calendrier prévisionnel de l'opération doit également être ajusté.

Vu la délibération n° 0046 du 3 novembre 2022 approuvant la convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du carrefour giratoire sur la RD 86, quartier des Maisons Seules,

Considérant l'augmentation du coût prévisionnel de l'opération telle que présentée ci-dessus,

Considérant le projet d'avenant n° 1 à la convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage tripartite jointe à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la nouvelle répartition financière des travaux de la zone d'activités des Maisons Seules compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel de l'opération.
- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage tripartite.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

OBJET : N° 0021 FETE DE LA SAINT-JEAN – SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION.

RAPPORTEUR : Chantal ROBERT

Par courrier reçu le 15 Mars 2024, le Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean sollicite une subvention, pour l'édition 2024 de la fête de la Saint-Jean, prévue le samedi 29 juin.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, comme les années passées, une subvention de 2 000 € au Comité d'Organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer la somme de 2 000 € au Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean.

OBJET : N° 0022 RIVERAINS DU DOUX – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20 ANS DE L'ASSOCIATION.

RAPPORTEUR : Jean Paul VALLES

Par courrier en date du 10 janvier 2024, l'Association « Les Riverains du Doux » sollicite une subvention pour ses 20 ans. A cette occasion, une journée d'information et de sensibilisation avec des expositions, des films, des conférences et des débats sera organisée le samedi 4 mai, à l'Espace Noël Passas.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association « Les Riverains du Doux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, MM. Daniel FRAISSE et Jean Paul VALLES, ne souhaitant pas prendre part au vote,

- DECIDE d'attribuer la somme de 100 € à l'Association « Les Riverains du Doux ».

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE

*** Aménagement cour Ecole Maternelle René Cassin**

Pose des caniveaux en cours.

Réalisation des revêtements Qualirain semaine 16 et 17 (période vacances scolaires) en fonction des conditions météorologiques.

En même temps, l'entreprise CHEVAL interviendra pour la plantation des arbres et arbustes.

PC déposé mi-mars.

Préau considéré comme un ERP. En attente avis commission d'accessibilité (fin avril) et commission de sécurité.

*** Bassin de rétention des Eaux Pluviales versant des Palets**

La période des travaux s'étendra du 8 avril à fin mai mais le flux des engins ne s'effectuera que sur quelques jours (8-9 jours en fonction des conditions météo).

Vitesse limitée à 15 km/h dans les zones résidentielles.

Lettre d'information des travaux sera distribuée par GUINTOLI aux riverains.

Réunion de démarrage : mercredi 3 avril après-midi

*** Réalisation carrefour giratoire sur la RD 86 - secteur des Maisons Seules**

La consultation du marché public a été lancée pour 2 lots :

- lot 1 «maçonnerie »

- lot 2 « voirie ».

* Matinée environnement : samedi 6 avril 2024

En collaboration avec le LIONS'CLUB Tain-Tournon
Participation du CMJ et des écoles.

Rendez-vous à 9 H à Varogne et Lubac

A cette occasion, 1 ordinateur sera remis à chaque école muzolaise.

* Création terrain de Foot à 5

Demande de subvention le 13 juin 2023 – Projet non retenu au titre de la campagne 2023.
Redéposé pour 2024.

Coût du projet : 108 440 € HT

Notification décision de versement subvention de 80 000 € (50 000 € par l'ANS et 30 000 € par la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'aide au Foot Amateur) en date du 18 mars 2024.

On se laisse le temps de la réflexion. 1 an pour réaliser ce projet à compter de la date de notification de la décision.

* Création de 2 terrains de Basket 3x3

Demande de subvention le 23 juin 2023 – Projet non retenu au titre de la campagne 2023.
Redéposé pour 2024.

Coût du projet : 40 000 € HT – Montant sollicité : 24 000 € auprès de l'ANS

Réponse du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'engagement et des Sports) en date du 26 mars 2024 : « Au vu du gymnase dernièrement subventionné et inauguré en 2022 qui bénéficiait d'un marquage basket et au vu de la restriction du budget alloué en 2024, il y a peu d'espoir de voir subventionner ce projet s'il est représenté en 2024 ».

Dates à retenir :

- Mardi 2 avril à 18 h 30 : Municipalité
- Samedi 6 avril : Matinée environnement
- Lundi 8 avril à 18 h 30 : Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Mardi 9 avril après-midi : Carnaval des écoles
- Jeudi 11 avril à 19 h 00 : rencontre avec les Conseillers départementaux
- Jeudi 2 mai à 18 h 30 : Municipalité
- Jeudi 16 mai à 19 h 00 : Commissions Finances + Sport-Enseignement
- Jeudi 23 mai à ?
- Jeudi 30 mai à 19 h 00 : Conseil municipal

La séance est levée à 20 h 50.

La Secrétaire de séance,

Aurélie COURTIAL



Le Maire,

Jean-Paul CLOZEL

